

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 MARS 2021 A 19 H 00

Président : René BEYLOT.

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT.

Présents : M. BEYLOT René. M. FAURE Daniel. Mme FOVEAU Claudine. M. GEAY Pierre. M. ARCHASSAL Didier. Mmes AVELINE Laura. DELARRAS Sandrine. MOUSSELIN Marie-Pierre. M. CHANEL Gêrôme. Mmes FONTAINE Aurélie. MERIGOT Claire. M. PELIN Sylvain. Mme PERONNET Julie. M. SCHIRMER Bruno.

Absents excusés : M. DE L'ESTOILE Bruno.

Procuration : M. DE L'ESTOILE Bruno à M. FAURE Daniel

Date de convocation : 18 mars 2021



- COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Monsieur le Maire pour le compte administratif, le conseil municipal vote les comptes 2020 qui se résument à :

Section fonctionnement :	dépenses	27 829.77 €
	Recettes	35 445.42 €
Section d'investissement :	dépenses	15 005.39 €
	Recettes	28 836.31 €
	Restes à réaliser	13 831.22 €
Résultat de clôture	Fonctionnement	7 615.65 €
	Investissement	13 830.92 €

- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020, comme suit :

Résultat d'exploitation excédent	67 412.22 €
Affectation en réserve (1068)	0.30 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	67 411.92 €
Résultat d'investissement reporté (001)	13 830.92 €

- COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL

Hors de la présence de Monsieur le Maire pour le compte administratif, le conseil municipal vote les comptes 2020 qui se résument à :

Section fonctionnement :	dépenses	788.31 €
	Recettes	3 342.00 €
Section d'investissement :	dépenses	1 945.15 €
	Recettes	1 521.09 €
	Restes à réaliser	---
Résultat de clôture	Fonctionnement	2 553.69 €
	Investissement	- 424.06 €

- AFFECTATION DES RESULTATS 2020

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation excédent :	5 515.33 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	424.06 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	5 091.27 €
Résultat d'investissement reporté (001)	424.06 €

- COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNE

Hors de la présence de Monsieur le Maire pour le compte administratif, le conseil municipal vote les comptes 2020 qui se résument à :

Section fonctionnement :	dépenses	362 289.01 €
	Recettes	408 468.47 €
Section d'investissement :	dépenses	149 054.55 €
	Recettes	197 308.48 €
	Restes à réaliser	43 019.60 €
Résultat de clôture	Fonctionnement	46 179.46 €
	Investissement	6 493.33 €

- AFFECTATION DES RESULTATS 2020
-

A l'unanimité, le Conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Excédent d'exploitation au 31.12.2020 :	EXCEDENT	88 761.72 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)		36 526.27 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)		52 235.45 €
Résultat d'investissement reporté (001) excédent		6 493.33 €

- RETRAIT DELIBERATION N°65 DU 10 DECEMBRE 2021
-

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la Préfète de l'Allier en date du 3 février reçu le 8 février 2021 concernant le contrôle de légalité de la délibération n°65 du 10 décembre 2020 ayant pour objet les travaux de la mairie.

Il est précisé : « en date du 16 juin 2020, le conseil municipal vous a consenti une délégation, en vertu de l'article L.2122-22-4 du code général des collectivités territoriales. »

Le conseil municipal n'était pas compétent pour délibérer à ce sujet.

Il est donc demandé au conseil municipal de procéder au retrait de cette délibération.

D'autre part, le décompte des votants est une erreur de frappe pour le poste 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au retrait de la délibération n° 65 en date du 10 décembre 2020 concernant les travaux de la mairie.

MODIFICATIONS STATUTS SIVOM EAU ET ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE D'ALLIER

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande du Président du SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER pour inscrire à l'ordre du jour de la présente réunion du Conseil Municipal la demande de modification des statuts.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Président du SIVOM Rive Gauche Allier ainsi que la délibération prise par le Comité Syndical.

A la suite de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du SIVOM Rive Gauche Allier.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Monsieur le maire présente le projet de Convention Territoriale Globale à intervenir avec la CAF de l'Allier et la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne. Elle est construite autour des

thématiques Petite Enfance, Enfance-Jeunesse, Famille-Solidarités-Personnes âgées et Axes transversaux. Cette démarche vise à mieux coordonner les interventions entre la CAF et les collectivités territoriales, dans le cadre d'un projet global de territoire.

**A la suite de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention
Territoriale Globale et de valider les différents éléments annexés à la CTG.**

ARROSAGE AUTOMATIQUE DU STADE

Monsieur le maire présente le projet d'arrosage automatique du stade municipal pour un montant total de 64 837.60 € HT soit 77 805.12 € TTC. Cette réalisation peut être subventionnée à hauteur de 80% par la DETR, la Région.

**A la suite de l'exposé de M. le Maire précisant que cette réalisation aura lieu qu'à la condition
d'attribution des subventions sollicitées,**

**après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
D'inscrire ces travaux au Budget Primitif 2021,**

- De mandater Monsieur le Maire pour solliciter les subventions de la DETR et de la Région,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes les signatures à intervenir pour finaliser cette opération.

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES A LA MAIRIE

Monsieur le maire présente le projet d'équipements informatiques à la mairie, il précise que l'équipement actuel est totalement obsolète, ce nouvel équipement s'élève à 5 804.00 € HT soit 6 964.80 € TTC.

A la suite de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- D'inscrire l'acquisition de ce nouvel équipement informatique au Budget Primitif 2021,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes les signatures à intervenir pour finaliser cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Formation aux enjeux de santé-environnement

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale du courrier reçu de l'ADM 03 qui indique que dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) porté par la Préfecture de Région Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et l'Agence régionale de santé, une formation gratuite sur la santé environnementale, à destination des élus et agents des collectivités de la région, est proposée en ligne.

Conçue par l'école des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), avec l'appui du Département Cancer environnement du Centre Léon Bérard (Lyon), la formation est structurée en 8 modules répondant aux enjeux rencontrés au quotidien par les collectivités.

Ce courrier sera transmis par mail à chacun des conseillers par l'intermédiaire de Claudine FOVEAU.

A Monétay - sur -Allier, le 30 mars 2021.

Le Maire, René BEYLOT.